

Contrat de Ville 2001 - Volet Culturel - Convention avec l'Etat

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La dimension culturelle de la politique de la Ville a été affirmée depuis plusieurs années.

Elle visait plusieurs objectifs :

- favoriser l'accès de tous aux équipements culturels,
- développer l'apprentissage artistique et culturel des enfants et des jeunes,
- développer des actions de soutien d'accompagnement et de valorisation des pratiques artistiques amateur ou des pratiques émergentes,
- soutenir l'appropriation par des équipes artistiques de nouveaux lieux (résidences d'artistes).

Plusieurs actions ont été développées et soutenues, s'inscrivant dans ces objectifs dans le précédent Contrat de Ville.

Peuvent être rappelés pour mémoire :

- un été au ciné destiné à sensibiliser les jeunes au langage cinématographique,
- «la lettre» projet réalisée dans le quartier des Clairs-Soleils regroupant la Bibliothèque, la Maison Pour Tous, les Francas, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, le Centre Polyphonique, destiné à éveiller le jeune public à la lecture, aux arts plastiques, à la musique,
- découverte de la musique classique en lien avec la saison de l'Orchestre, qui s'adresse à tous publics y compris foyers de personnes âgées, groupes d'alphabétisation...
- plusieurs actions initiées par les bibliothèques de quartier avec notamment des opérations dites «lecture de rues» ayant pour objet la pratique de la lecture,
- création théâtrale avec le théâtre du Tohu-Bohu sur le quartier de Montrapon qui avait pour but d'initier le jeune public à la pratique théâtrale et de participer à la formation du jeune spectateur,
- découverte du courant HIP-HOP, notamment la danse avec un programme de formation étalé sur plusieurs années,
- réalisation d'ateliers-logements d'artistes sur la cité des 408, destinés notamment à aider de jeunes artistes dans leur pratique par la mise à disposition d'un lieu à l'occasion d'une opération de réhabilitation d'un grand ensemble et dans une perspective de renouvellement social.

Au moment de la signature du Contrat de Ville 2000-2006, les objectifs précités ont été réaffirmés et complétés par de nouveaux axes de travail :

- * contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain,
- * favoriser la connaissance du patrimoine et du cadre architectural et urbain,
- * s'ouvrir à la diversité des cultures.

Les projets proposés depuis l'année 2000 s'inscrivant dans le nouveau Contrat de Ville tiennent compte des nouveaux objectifs ; le Conseil Municipal a été saisi du programme 2001 au cours de sa séance du 31 mai 2001. Ils intègrent pour certains une contribution active des institutions culturelles (Orchestre de Besançon - Théâtre de l'Espace - Ecole des Beaux-Arts).

Simultanément à cela a été mis en place un cadre de travail formel entre la Ville de Besançon (Service Action Culturelle/Vie Associative et Service Politique de la Ville) et l'Etat (DRAC Franche-Comté) qui prévoit notamment une instruction en commun des projets déposés au titre du Contrat de Ville et un financement spécifique aux activités culturelles (300 000 F pour la Ville - 300 000 F pour la DRAC Franche-Comté, soit 45 734,71 € chacun).

Il a paru souhaitable de concrétiser cette relation au moyen d'une convention-cadre affirmant notamment l'importance et le rôle de la culture dans les stratégies du Contrat de Ville, reprenant les objectifs précédemment énoncés et précisant les modalités de travail entre les services concernés (Etat/Ville) et d'examen des projets proposés.

Cette convention-cadre sera chaque année complétée par un avenant reprenant les actions retenues avec une note descriptive et estimative détaillée.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.